INTERDITS SUR LA PLAGE

(incluant l'aire de pique-nique gazonnée)

- > Contenants de verre
- > Abris de type chapiteau
- > Gros barbecues de plus de 10 000 BTU
- > Embarcations et surfs (sauf dans une zone précise identifiée)
- > Installations dédiées aux activités sportives ou de loisirs
- > Toutes formes d'attaches aux arbres et arbustes
- > Musique
- > Naturisme
- > Nourrir les animaux
- > Objets flottants dans la zone de baignade (sauf VFI)
- > La pratique de la pêche

PERMIS

- > Petits parasols ou abris de plage compacts
- Petits barbecues portatifs (briquettes de charbon ou propane) sur l'aire gazonnée seulement

CONSIGNES GÉNÉRALES

- > Les utilisateurs de la plage doivent se conformer aux directives des sauveteurs et des employés du parc.
- Les matières recyclables, les déchets, les cendres chaudes et les bombonnes de propane doivent être disposés dans les contenants prévus à cette fin.
- > Ne pas déplacer les tables à pique-nique dans les sous-bois. Les tables doivent demeurer sur l'aire gazonnée.
- > Préservons la nature Nous sommes dans un parc national!